## **FICHE RESUME ZES**

ZES	CRITERES D'ELIGIBILITE
Parc Industriel Intégré de Diamniadio	<ul> <li>Etre une entreprise de droit sénégalais dans le secteur des industries non polluantes, à haute intensité de main d'œuvre, orientées vers l'exportation ou l'import-substitution.  Les activités ci-après sont majoritairement admises :  le montage et l'emballage, l'agroalimentaire, la confection, les matériaux de construction, les technologies de l'information et de la communication, l'électricité et l'électronique, la logistique, les services connexes.</li> <li>Réaliser au moins 50% du chiffre d'affaires à l'exportation ;</li> <li>Créer, dès la première année d'exercice, au moins 5 emplois directs pour 100 m² de bâtiment industriel occupé ;</li> <li>Réaliser un investissement minimum de cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA.</li> </ul>
Zone Economique Spéciale de Diass	<ul> <li>Etre une entreprise de droit sénégalais dans le secteur des industries non polluantes, à haute intensité de main d'œuvre. Les activités ci-après sont majoritairement admises : <ul> <li>L'industrie,</li> <li>l'agrobusiness,</li> <li>les technologies de l'information et de la communication,</li> <li>le tourisme,</li> <li>l'offre des services médicaux,</li> <li>les services.</li> </ul> </li> <li>Réaliser au moins 60% du chiffre d'affaires à l'exportation ;</li> <li>Créer au moins 150 emplois directs durant la première année d'exercice ;</li> <li>Réaliser un investissement minimum de cent millions (100 000 000) de francs CFA.</li> </ul>

## **FICHE RESUME ZES**

Zone Economique Spéciale de Sandiara	<ul> <li>Être une entreprise de droit sénégalais dans le secteur des activités numériques et des industries non polluantes, à haute intensité de main d'œuvre, orientées vers l'exportation ou l'import-substitution.</li> <li>Les activités ci-après sont majoritairement admises : <ul> <li>L'industrie;</li> <li>l'agrobusiness;</li> <li>l'aquaculture;</li> <li>l'aviculture;</li> <li>les technologies de l'information et de la communication;</li> <li>l'industrie de la tannerie;</li> <li>la logistique;</li> <li>l'énergie;</li> <li>les services.</li> </ul> </li> <li>Réaliser au moins 50% du chiffre d'affaire à l'exportation;</li> <li>Créer, dès la première année d'exercice au moins 5 emplois directs pour 100 m² de bâtiment industriel occupé;</li> <li>Accueillir annuellement au moins 10 élèves du lycée technique professionnel de Sandiara, dans le cadre de leur formation en alternance, à compter de la deuxième année d'exercice;</li> <li>Réaliser un investissement au moins de cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA durant les 3 premières années d'exercice.</li> </ul>
Avantages fiscaux	<ul> <li>★ Exonération aux contributions foncières sur les propriétés bâtis et non bâtis (terrains et immeubles) possédées dans la zone économique spéciale;</li> <li>★ Exonération à la contribution forfaitaire à la charge de l'employeur la (CFCE) ou tout autre impôt ayant pour assiette les salaires versés par les entreprises et supportés par elles;</li> <li>★ Exonération à l'impôt minimum forfaitaire sur les sociétés;</li> <li>★ Impôt sur les sociétés au taux de 15% sur le bénéfice imposable déterminé conformément aux dispositions du Code Général des Impôts. Dans le cas où une entreprise exonérée réalise une partie de son chiffre d'affaires sur le territoire douanier national, il lui est appliqué une taxe supplémentaire de 3% sur cette partie du chiffre d'affaires réalisé à l'intérieur des frontières;</li> <li>★ Exonération à l'Impôt sur le revenu des valeurs mobilières prélevé par l'entreprise sur les dividendes distribués;</li> <li>★ Exonération à la contribution économique locale (ex patente);</li> <li>★ Exonération à la taxe spéciale sur les voitures particulières;</li> </ul>

## **FICHE RESUME ZES**

	Exonération aux droits d'enregistrement et de timbre dus sur les actes de constitution et de modification des statuts des sociétés, les locations d'immeubles possédés dans la ZES ainsi que les actes relatifs à l'achat, la vente ou le nantissement d'actifs.
Avantages douaniers	Droit d'admission en franchise de tous droits et taxes prévues au cordon douanier à l'exclusion des prélèvements communautaires sur les marchandises, produits, matières premières, équipements autres biens et services et du droit d'exportation en franchise de tous ces droits et taxes, en dehors du territoire national, de ces mêmes biens.
Avantages sociaux	Régime dérogatoire aux règles communes en matière de droit du travail
Avantages liés à la règlementation des changes	<ul> <li>Possibilité de mener des opérations en capital conformément à la réglementation des changes en vigueur au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA);</li> <li>Liberté d'effectuer des paiements vers l'étranger;</li> </ul>